Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_05-DE

Bordereau de signature

DCM_07092026_05

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	09/09/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	11/09/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	14/09/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_05-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27 (dont 3 pouvoirs)

Le lundi 7 septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1er septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Bernard BOUFFART (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Elodie RAYMOND), Yves LE GALL (pouvoir à Michel MERCIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Franck CHARON

2026-07/09-05 Finances budget annexe régie « Production d'énergie photovoltaïques » : désignation des membres du Conseil d'exploitation

Monsieur le Maire expose qu'après la création du budget annexe « Panneaux photovoltaïques », et conformément aux articles L 2221-14 et R 2221-3 du CGCT, ce service doit être administré sous la présidence du Maire par un Conseil d'exploitation.

Ce Conseil d'exploitation est constitué, suivant l'article R 2221-4 et suivants, d'au minimum trois personnes désignées par la Conseil municipal par délibération distincte.

Le Président du Conseil d'exploitation est élu au sein du Conseil d'exploitation suivant l'article R 2221-9 du CGCT.

Le Directeur est nommé par arrêté du Maire suivant l'article R 2221-67 du CGCT. Il ne doit pas avoir de mandat de sénateur, député représentant du Parlement européen et ne doit pas appartenir au Conseil municipal suivant l'article R 2221-11 du CGCT.

Ces attributions sont précisées à l'article R 2221-68 du CGCT et retracées dans les statuts de la régie ainsi créée.

La commune peut par ailleurs, sous sa responsabilité au moyen d'un arrêté, déléguer sa signature au directeur pour toutes matières intéressant le fonctionnement de la régie (R 2221-63).

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_05-DE

Il est proposé que le Conseil d'exploitation soit composé de 5 membres répartis de la façon suivante :

- 4 membres issus du Conseil municipal
- 1 membre provenant de l'extérieur.

Vu les candidatures de Monsieur Jacky LECHÂBLE, et Mesdames Géraldine HARNOIS-MARTIN, Catherine GUIBERT et Camille SOCHARD;

Vu la candidature de Monsieur Jumien PANAGET en tant que représentant extérieur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Nomme** les membres du Conseil d'exploitation suivants :
    - Membres issus du Conseil municipal :
        - Monsieur Jacky LECHÂBLE
        - Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN
        - Madame Catherine GUIBERT
        - Madame Camille SOCHARD
    - Représentant extérieur :
        - Monsieur Julien PANAGET

- **Désigne** Monsieur Laurent MEUNIER, Directeur Général des Services, en tant que Directeur de la régie « Production d'énergie photovoltaïque ».

- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance

Franck CHARON